



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTRE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de
SOUDEILLES

L'an **deux mil vingt, le dix sept décembre**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SOUDEILLES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François LAFON**.

Étaient présents : M. Jean-François LAFON, M. Jean CHAZAL, Mme Carine TALEB, M. Thomas MIGNAUT, M. Samuel HEIJOER, Mme Marie Christine DELZOR Mme Yvonne MAGNE, M. Gilles ROUCHES, M. Benoît MAZE.

Était absent excusé : Mme Amélie BATTEJAT, Mme Mireille HOWSON.

Procurations : Mme HOWSON à M. LAFON

Secrétaire : M. Benoît MAZE.

Après relecture le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

1 / TRAVAUX :

A/ Mr le Maire demande au conseil de réfléchir sur les voiries à refaire pour le programme 2021. Le chemin communal dit "des traverses" serait envisageable.

Samuel demande s'il est possible de rajouter un stop ou un cédez le passage au carrefour de cette voie et la départementale. Mr le Maire répond que c'est possible vu la dangerosité de l'embranchement.

Jean reparle d'une demande de campagne émanant de Mr AUTIERE à la Besse concernant l'ajout d'un ralentisseur. Après délibérations, le conseil vote contre mais va réfléchir à l'achat de panneaux soit de limitations de vitesse soit de "zone enfants". Ce type de panneaux pourra également équiper plusieurs endroits de la commune. En attente de tarification.

Il y aurait également une tranche de voirie à Soudeillette ainsi qu'à la Besse. A affiner.

B/ Suite à une erreur de la SOCAMA sur le premier devis de la deuxième tranche de l'éclairage public, un deuxième devis est parvenu en mairie, mais la SOCAMA propose d'attendre février 2021 car du nouveau matériel plus performant et vraisemblablement moins cher arrive.

C/ Le devis de l'entreprise CHEZE pour la porte de la maison du lotissement est arrivé. 3467,45 euros HT . Pour mémoire celui de CASSIN est de 3536 euros HT.

Entre temps, Mr le Maire a rencontré le sous préfet qui parle d'un plan de relance de l'état au titre de la baisse de la consommation énergétique des bâtiments communaux et ce plan concernerait aussi le locatif de la commune. Le sous préfet a avancé des aides de 60%. Afin de répondre favorablement a ce plan avant la fin de l'année, il est nécessaire d'effectuer des diagnostics énergétiques des habitations communales. L'entreprise DIAG EXPERT de Brive a proposé un devis de 600 euros TTC pour les 3 habitations et pour le moment 2 maisons ont été diagnostiqués.

Il est maintenant nécessaire d'attendre les rapports qui mentionneront les améliorations à effectuer afin de faire une estimation des travaux pour répondre au plan proposé par le gouvernement dans les plus brefs délais.

D/ Achat de terrain de Mme LAC. A cause du confinement, aucunes avancées.

E/ Enquête publique pour aliénation. En attente également.

F/ Matériel de la Mairie : Le contrat du photocopieur arrive à échéance en juin 2021. La société EUROLAND a approché la commune et a fait une proposition de 480€ HT/trimestre, sans limite de papier, et au prix de 0,0045 par page couleur ou noir et blanc, le tout pour 2 photocopieurs, celui de l'école étant en fin de vie.

Pour rappel, l'actuel contrat de la société JEAPY était de 455,89 € HT/trimestre avec une limite de 2500 pages noire et blanc au prix de 0,0045 et 3500 pages couleurs au prix de 0,045 le tout pour un seul photocopieur.

EUROLAND propose également une reprise solde de contrat de location de 1368 € si la mairie rompt le contrat avant son terme avec la société JEAPY.

Le conseil vote par 10 voix pour.

G/ L'école a grand besoin de renouveler son tableau numérique. Devis de EUROLAND pour la fourniture et pose d'un tableau, l'ordinateur portable ainsi que la formation d'utilisation du matériel pour la somme de 4335 € HT soit 5202 € TTC. Sachant qu'il est possible à minima d'obtenir une subvention DETR de 30 ou 40%, le conseil vote pour.

2 TARIFS 2021 :

A/ Loyers :

Inchangés, à savoir : Bâtiment école : studio 180 euros, T2 367 euros, T3 450 euros.

Maison lotissement 427 euros, ancienne poste 471 euros, face église 550 euros.

B/ Taux imposition :

Inchangés, à savoir : taxe habitation 4,70%, foncier bâti 5,16%, foncier non bâti 75,11%

C/ Salle des fêtes :

Inchangés, à savoir : associations gratuit sauf EDF, location particulier de la commune 60 euros, extérieur 200 euros, caution 300 euros, caution ménage 50 euros. EDF 0,15 euros/ KW.

Une proposition est faite de rajouter sur le contrat de location une mention « interdit de sous louer la salle des fêtes ». 10 voix pour.

D/Cantine : repas enfant 2,75 euros, repas adulte 3,45 euros. 10 voix pour

E/ Eau et assainissement :

Sachant que le prix du m3 doit être égal à 40% du prix de l'abonnement pour une consommation moyenne de 120 m3, une proposition est faite de réajuster les tarifs. 60 euros pour abonnement, 0,75 euros/m3 et 0,48 euros/m3 agricole. Le conseil vote par 10 voix pour.

Pour l'assainissement, les tarifs restent inchangés, pour mémoire : 60 euros l'abonnement, 0,85 euros/m3 et 0,24 euros de redevance de collecte.

F/ Gîtes :

	Semaine juillet août	mois	semaine	week-end
4 personnes	340 euros	340 euros	100 euros	70 euros
5 personnes	370 euros	370 euros	120 euros	80 euros
7 personnes	450 euros	450 euros	150 euros	90 euros

Tarifs idem à 2020.

3/ ASSURANCES DU PERSONNEL :

La cotisation des assurances obligatoires pour le personnel communal est un pourcentage par rapport à la masse salariale. Le taux est de 6,98%. En 2020 le montant est de 7155,54 euros. L'appel à cotisations pour 2021 est de 7089,16 euros. Cette réduction est due à l'absence d'accident de travail au sein de la collectivité. 10 voix pour.

4/QUESTIONS DIVERSES :

-Mr le Maire informe le conseil du dépôt dans les boîtes aux lettres des administrés concernés, une enveloppe du conseil départemental, leur indiquant qu'ils sont éligibles à la fibre.

Pour le reste de la commune, cette éligibilité devrait intervenir au printemps 2021.

-La préfecture a transmis la liste des personnes retenues pour viser les listes électorales :

Au sein du conseil municipal : Marie Christine DELZOR titulaire et Jean CHAZAL suppléant.

Délégués administration : Serge PEYRAT titulaire et Roger BESSE suppléant.

Délégués du tribunal : Jean Luc BACHELLERIE titulaire et Roger BESSE suppléant.

-Benoit MAZE informe le conseil municipal de sa démission du poste d'adjoint au maire à compter du 31 Janvier 2021 pour des raisons personnelles.

Permanence samedi matin :

19/12/20	Jean François et Yvonne
26/12/20 et 02/01/21	Fermé
09/01/21	Marie Christine et Jean
16/01/21	Benoît et Mireille
23/01/21	Thomas et Samuel
30/01/21	Jean François et Yvonne
06/02/21	Carine et Thomas
13/02/21	Jean et Gilles

Conseil clos à 22h20.

